



Migrapress

Informier autrement sur les migrations

NOTE ANALYTIQUE

Mortalité migratoire mondiale en 2025 : anatomie d'un échec systémique

Référence : Rapport annuel du Projet « Migrants Disparus » — Organisation internationale pour les migrations (OIM), publié le 21 avril 2026

Destinataires : Décideurs politiques, acteurs humanitaires, chercheurs en études migratoires

Date de la note : 23 avril 2026

Statut : Analyse critique — usage académique et plaidoyer

I. Synthèse exécutive

Près de 8 000 migrants ont été déclarés morts ou portés disparus dans le monde en 2025, portant le total depuis 2014 à plus de 82 000, selon les données publiées par l'Organisation internationale pour les

migrations. Ce chiffre, légèrement inférieur au record de 9 200 enregistré en 2024, ne saurait être interprété comme un progrès. L'OIM elle-même le dit sans détour : un chiffre en légère baisse, mais que l'organisation refuse de présenter comme un progrès. « Les près de 8 000 décès enregistrés en 2025 marquent la poursuite et l'aggravation d'un échec mondial à mettre fin à ces décès évitables. »

La présente note analytique vise à dépasser la lecture première de ces statistiques pour en révéler les dynamiques sous-jacentes : mutations géographiques des routes mortelles, effets des politiques restrictives sur la visibilité des décès, désintégration du système humanitaire international, et responsabilité politique des États dans la production de cette mortalité.

II. Les données brutes : ce que les chiffres disent et ne disent pas

2.1 Un plancher, non un plafond

Le chiffre de 7 904 décès et disparitions documentés en 2025 constitue ce que l'OIM appelle explicitement la « limite inférieure du nombre réel ». Il faut comprendre cette formulation dans toute sa portée épistémologique : les données publiées ne mesurent que ce qui a pu être observé, recensé et confirmé. Or les conditions de cette observation se sont considérablement dégradées en 2025.

La baisse enregistrée par rapport à 2024 est liée en partie à une diminution réelle du nombre de personnes qui tentent d'emprunter des routes migratoires irrégulières et dangereuses. Mais elle s'explique aussi par les restrictions financières imposées aux acteurs humanitaires qui documentent les décès de migrants sur les principaux axes de migration. En d'autres termes : moins de témoins sur le terrain signifie moins de

morts comptés — non moins de morts réels. À ce bilan s'ajoutent environ 1 500 personnes supplémentaires présumées mortes, non encore officiellement comptabilisées. Et depuis le début de l'année 2026, l'OIM a déjà enregistré 1 723 nouveaux cas.

Ce problème de sous-recensement structurel est fondamental pour l'interprétation des données. Lorsqu'un État cesse de communiquer ses statistiques de mortalité frontalière, lorsqu'une agence humanitaire ferme ses antennes faute de financement, lorsqu'un naufrage survient en haute mer sans aucun survivant pour le signaler, le mort n'entre pas dans les registres. Il disparaît doublement : physiquement d'abord, statistiquement ensuite.

2.2 Vingt et un morts par jour : la banalisation comme risque politique

En 2025, au moins 7 667 personnes sont mortes ou ont disparu sur les routes migratoires à travers le monde — soit 21 migrants morts chaque jour. Ce chiffre, ramené à une cadence quotidienne, permet une prise de conscience que les totaux annuels abstraits n'autorisent pas. Vingt et un morts chaque jour. Cinq crises d'avion par semaine, si l'on voulait une comparaison médiatiquement percutante.

La question analytique qui se pose immédiatement est celle de la normalisation : pourquoi ces décès ne suscitent-ils pas, collectivement, la mobilisation que provoque un accident d'aviation touchant des ressortissants des pays du Nord ? La réponse tient à la combinaison de plusieurs facteurs — géographie (les morts surviennent loin des caméras), identité sociale des victimes (des populations pauvres du Sud global), et cadrage politique (des flux migratoires perçus comme des menaces plutôt que comme des drames humanitaires).

III. Cartographie des routes mortelles : permanences et mutations

3.1 La Méditerranée centrale : permanence du danger

La Méditerranée centrale est restée la route de migration la plus meurtrière au monde, avec 1 330 morts l'an dernier. Cette primauté meurtrière est constante depuis plusieurs années. Elle s'inscrit dans un contexte géopolitique précis : la politique italienne de criminalisation des ONG de sauvetage, les accords d'externalisation avec la Libye et la Tunisie, et la montée en puissance de Frontex sans mécanisme de responsabilité suffisant.

Un phénomène nouveau et particulièrement préoccupant a été documenté en 2025 : au moins 270 corps ont été rejetés sur les côtes méditerranéennes sans qu'on puisse les relier à des naufrages connus, et trois navires transportant les dépouilles de 42 personnes ont été retrouvés à la dérive au Brésil et dans les Caraïbes après ce qui s'apparente à une traversée vers les îles Canaries. Ces « naufrages invisibles » — expression que l'OIM a adoptée — désignent des catastrophes maritimes que personne ne signale parce qu'il n'y a pas de survivants et aucun bateau de surveillance à proximité. Ils constituent la face cachée, incalculable, de la mortalité migratoire.

3.2 La route atlantique vers les Canaries : l'escalade continue

Plus de 1 047 décès ont été recensés sur la route Afrique de l'Ouest/Atlantique vers les îles Canaries. Cette route, qui connecte les côtes sénégalaises, mauritaniennes et gambiennes aux îles espagnoles à travers 1 500 à 2 000 kilomètres d'océan Atlantique, est devenue l'une des plus meurtrières au monde en termes de ratio morts/tentatives.

Elle est aussi l'une des moins surveillées et des moins documentées.

La dynamique de cette route illustre parfaitement le mécanisme de substitution qui caractérise les réponses sécuritaires à la migration : le durcissement des contrôles en Méditerranée centrale n'a pas réduit la pression migratoire, il l'a déplacée vers des routes plus longues, plus dangereuses et moins couvertes par les dispositifs de sauvetage. Ce déplacement est prévisible, documenté, et pourtant chaque durcissement politique est présenté comme une réponse appropriée sans jamais intégrer cet effet de substitution dans son évaluation.

3.3 L'Asie : l'année la plus meurtrière jamais enregistrée

La surprise analytique de 2025 vient d'Asie. Plus de 3 000 décès de migrants ont été enregistrés en Asie, faisant de 2025 la troisième année consécutive la plus meurtrière jamais enregistrée pour ces routes. Cette tendance s'explique par le nombre élevé de décès d'Afghans fuyant leur pays d'origine, avec 1 540 morts signalées.

La route du Golfe du Bengale, empruntée quasi exclusivement par les réfugiés rohingyas, a elle aussi enregistré un bilan sans précédent. Ces populations fuient la persécution en Birmanie et tentent d'atteindre la Malaisie ou l'Indonésie à travers des traversées particulièrement périlleuses. La route de l'Est a connu une augmentation marquée, avec 922 décès enregistrés, contre 558 en 2024. Presque toutes les personnes décédées sur cet itinéraire en 2025 étaient éthiopiennes, dont beaucoup ont perdu la vie dans trois graves naufrages qui ont fait plus de 180 victimes chacun.

Ces données asiatiques doivent impérativement sortir de l'invisibilité médiatique dans laquelle elles se trouvent. L'attention internationale demeure focalisée

sur la Méditerranée, tandis que des crises migratoires d'une ampleur comparable se déroulent hors du champ de vision des médias et des décideurs occidentaux.

3.4 Les Amériques : une baisse à décrypter avec prudence

Sur le continent américain, les décès ont chuté de 1 272 en 2024 à 408 en 2025 — une baisse spectaculaire que l'OIM attribue en partie au durcissement de la politique migratoire américaine et à la fermeture de la frontière sud.

Mais l'OIM ajoute immédiatement un caveat crucial : « Cela ne signifie pas que la migration est devenue plus sûre dans la région. Nous continuons de constater des décès de migrants et le fait que nous soyons peut-être moins en mesure de les recenser actuellement ne signifie pas qu'ils ne se produisent pas. » Cette distinction entre réduction réelle et réduction apparente liée au sous-recensement est l'une des contributions analytiques les plus importantes de ce rapport. Elle devrait être intégrée dans toute évaluation des politiques migratoires américaines.

IV. Le facteur politique déterminant : l'effondrement du système humanitaire de documentation

4.1 Les coupes budgétaires américaines : une onde de choc mondiale

La compréhension des données de 2025 est impossible sans intégrer le contexte de désintégration partielle du système humanitaire international provoquée par le désengagement américain. L'administration Trump a supprimé début 2025 83 % des programmes de l'USAID, qui était jusque-là

le premier bailleur mondial d'aide humanitaire. En 2025, le budget ne devrait pas dépasser les 9 milliards de dollars, soit une réduction de près de 30 milliards de dollars par rapport à 2023.

Pour l'OIM spécifiquement, les conséquences sont directes et documentées : l'Organisation internationale des migrations a dû se restructurer face à ces coupes. Les équipes de l'OIM recueillent des données essentielles et soutiennent les efforts visant à localiser les naufrages et les migrants portés disparus. Moins de financement signifie moins de présence sur le terrain, moins de collecte de données, moins de morts comptés — et non moins de morts réels.

Cette dynamique crée un paradoxe institutionnel pervers : la politique américaine produit simultanément une fermeture des frontières qui déplace les routes vers des itinéraires plus dangereux, et un affaiblissement des capacités humanitaires qui rend ces dangers moins visibles. Le résultat est une aggravation de la mortalité migratoire invisible.

4.2 L'invisibilisation comme stratégie : quand moins de données sert le discours restrictif

Il faut ici formuler une hypothèse analytiquement forte, même si elle est inconfortable : la réduction de la capacité de documentation humanitaire sert objectivement les intérêts des gouvernements qui souhaitent présenter leurs politiques restrictives comme des succès. Si les morts ne sont pas comptés, ils n'existent pas dans le débat public. Et si ils n'existent pas dans le débat public, aucune responsabilité politique ne peut être établie.

L'année 2025 a été marquée par un niveau sans précédent de réduction de l'aide et de restriction des informations sur les itinéraires irréguliers dangereux, rendant invisibles de plus en plus de migrants

disparus. L'OIM emploie le mot « invisibles » — non pas « moins nombreux ». Cette nuance sémantique est analytiquement décisive.

La restriction de l'information constitue ainsi une deuxième mort infligée aux victimes de la migration : la mort statistique, qui efface leur existence du registre de l'accountability politique et empêche leurs familles d'obtenir reconnaissance et réparation.

4.3 L'impact systémique du désengagement humanitaire

Les coupes budgétaires ne touchent pas seulement la documentation des décès. Elles affectent l'ensemble de la chaîne humanitaire qui, en amont, pourrait éviter ces morts :

Fin juin 2025, moins de 17 % des 46 milliards de dollars nécessaires pour répondre aux besoins humanitaires mondiaux avaient été reçus. Pour le HCR — l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés — seuls 23 % des 10,6 milliards de dollars nécessaires avaient été couverts à mi-année. Cela signifie concrètement : moins de camps de réfugiés capables d'accueillir les personnes déplacées, moins de voies légales d'accès à la protection, moins d'alternatives aux traversées irrégulières périlleuses. En somme : plus de migrants forcés d'emprunter des routes dangereuses.

Le lien de causalité entre le désengagement financier des États du Nord et la mortalité migratoire n'est pas métaphorique. Il est mécanique, documenté et prévisible.

V. Les causes structurelles : au-delà du discours de la « volonté politique »

5.1 Les facteurs de départ : une équation à plusieurs variables

L'OIM rappelle régulièrement que les migrants « ne choisissent pas » la migration dangereuse mais y sont contraints par l'absence de voies légales. Cette formulation, aussi juste soit-elle, mérite d'être enrichie analytiquement. L'OIM rappelle que les départs sont souvent liés à des conflits armés, des crises politiques, la pauvreté, les effets du changement climatique ou l'absence de perspectives économiques.

Ces facteurs ne sont pas équivalents. Certains, comme la persécution ethnique des Rohingyas ou la persécution politique en Afghanistan, relèvent d'une obligation de protection internationale reconnue par le droit des réfugiés. D'autres, comme la précarité économique ou l'instabilité climatique, ne trouvent pas de traduction juridique dans les instruments internationaux existants — ce qui crée une catégorie croissante de personnes en fuite sans statut de protection reconnu, vulnérables aux politiques restrictives.

L'inadéquation entre les catégories juridiques héritées de 1951 et la réalité complexe des mobilités contemporaines est l'une des fractures fondamentales du régime international de la migration. Comblar cette fracture suppose une révision des instruments de protection qui dépasse largement la « volonté politique » invoquée par l'OIM.

5.2 Les réseaux de passeurs : symptôme, non cause

Un discours récurrent attribue la mortalité migratoire aux réseaux de passeurs, présentés comme les véritables responsables des décès. La persistance de ces décès reflète l'expansion croissante des réseaux de traite et de trafic de migrants qui continuent d'exploiter le désespoir des migrants le long de ces routes migratoires.

Ce cadrage, s'il contient une part de réalité — les passeurs sont effectivement des acteurs qui exposent des personnes à des risques mortels — est analytiquement insuffisant car il inverse la causalité. Les réseaux de passeurs n'existent pas dans un vide : ils prolifèrent précisément parce que les États ont fermé les voies légales d'accès au territoire et à la protection. Chaque durcissement des contrôles migratoires augmente mécaniquement la demande de passeurs et leur pouvoir de marché. Lutter contre les passeurs sans ouvrir des voies légales alternatives, c'est traiter la fièvre sans traiter l'infection.

VI. Les familles oubliées : la dimension invisible de la crise

L'agence des migrations a souligné qu'au moins 340 000 membres de familles auraient été directement affectés par la crise des migrants disparus depuis 2014. Cette dimension — les familles laissées dans l'incertitude — constitue ce que l'on pourrait appeler l'épicentre silencieux de la crise.

Une disparition sans corps, sans certificat de décès, sans lieu de sépulture, crée une situation juridique et psychologique particulière : l'ambiguïté du deuil. Les familles ne peuvent ni faire leur deuil — le proche n'est pas officiellement mort — ni espérer — tout signal de vie s'est tu depuis des semaines ou des mois. Cette situation a des conséquences concrètes : impossibilité d'hériter, de se remarier légalement, d'accéder aux pensions de veuve, de clore les comptes bancaires.

Les 340 000 familles affectées représentent une crise humanitaire autonome, distincte de la mortalité migratoire elle-même, et qui n'a fait l'objet d'aucun mécanisme international de réponse systématique. La création de registres accessibles, de procédures d'identification des corps, et de mécanismes de notification des familles est

une urgence documentée mais non satisfaite.

VII. Évaluation critique du cadre d'intervention de l'OIM

7.1 Les forces du rapport

Le rapport annuel du Projet « Migrants Disparus » représente, dans son genre, une contribution irremplaçable. Il constitue la seule tentative systématique de documenter à l'échelle mondiale la mortalité migratoire. Sa rigueur méthodologique — triangulation entre registres officiels, données de presse et rapports des missions locales — est reconnue par la communauté scientifique.

La formule d'Amy Pope — « une diminution des mouvements ne signifie pas automatiquement des voyages plus sûrs » — est analytiquement forte et politiquement courageuse, dans un contexte où de nombreux gouvernements souhaitent présenter la réduction des arrivées comme un succès humanitaire.

7.2 Les limites institutionnelles

L'OIM est une organisation intergouvernementale dont les États membres sont précisément ceux dont les politiques sont en cause dans la production de la mortalité migratoire. Cette structure de gouvernance crée une tension inhérente entre la rigueur de l'analyse et les contraintes diplomatiques de l'institution.

Cette tension se manifeste dans la rhétorique de la « volonté politique » récurrente dans le rapport : « une volonté politique soutenue est nécessaire pour sauver des vies sur les routes migratoires du monde entier. » Cette formulation, si elle est juste dans son principe, reste délibérément vague sur les États dont la volonté politique fait défaut et sur les politiques spécifiques

qui produisent la mortalité. Un rapport académique indépendant pourrait nommer ces politiques et ces États avec plus de précision.

7.3 Ce que le rapport ne dit pas

Plusieurs dimensions analytiques importantes sont absentes ou insuffisamment développées dans les publications de l'OIM :

La responsabilité directe des États du Nord dans la production des conditions de migration dangereuse — non pas seulement comme défaillance de la « volonté politique » mais comme résultat prévisible et documenté de politiques spécifiques (externalisation, criminalisation des ONG de sauvetage, financement de garde-côtes de pays tiers sans supervision des droits humains).

L'économie politique des réseaux de passeurs, dont la prospérité est mécaniquement liée au durcissement des contrôles migratoires — une relation causale que le rapport effleure sans l'articuler explicitement.

Le biais géographique de la documentation, qui surreprésente les routes méditerranéennes (mieux couvertes par les ONG européennes) et sous-représente les routes asiatiques et africaines internes.

VIII. Recommandations analytiques

Sur la base de cette analyse, la présente note formule les recommandations suivantes à l'attention des acteurs concernés :

Pour les États membres de l'OIM : Reconnaître explicitement que les politiques d'externalisation migratoire, de criminalisation des ONG de sauvetage et de réduction de l'aide humanitaire ont des effets documentés sur la mortalité

migratoire. Intégrer systématiquement l'impact sur la mortalité dans les études d'impact des politiques migratoires.

Pour les bailleurs de fonds : Inverser les coupes budgétaires imposées aux agences de documentation humanitaire. Le sous-financement de la collecte de données ne réduit pas la mortalité — il la rend invisible.

Pour la communauté académique : Développer des méthodologies indépendantes d'estimation de la mortalité migratoire qui ne dépendent pas uniquement des données accessibles aux agences intergouvernementales, afin de contrebalancer les effets du sous-recensement documentés en 2025.

Pour les médias : Traiter la mortalité migratoire avec la même attention que d'autres catastrophes d'ampleur comparable. La banalisation statistique est elle-même un choix éditorial avec des conséquences politiques.

Conclusion : l'échec global a un nom

Le rapport de l'OIM qualifie 2025 d'« aggravation d'un échec mondial ». Cette formulation, remarquable dans sa franchise institutionnelle, mérite d'être prise au sérieux dans toutes ses implications. Un échec mondial a des responsables. Ces responsables ne sont pas abstraits : ce sont des gouvernements qui ont choisi de fermer des frontières sans ouvrir des voies légales alternatives, de financer des garde-côtes libérés de toute obligation de sauvetage, de couper les budgets des agences qui comptaient les morts, et de présenter la réduction des statistiques de décès — fût-elle due au sous-recensement plutôt qu'à une amélioration réelle — comme un succès politique.

Depuis 2014, plus de 82 000 personnes sont mortes en tentant de migrer. C'est davantage

que les pertes civiles de certains conflits armés qui, eux, mobilisent des mécanismes de responsabilité internationale. La question qui se pose à la communauté internationale n'est pas seulement de trouver la « volonté politique » de sauver des vies. C'est d'expliquer pourquoi cette même communauté internationale n'a pas encore trouvé la volonté politique de nommer les responsables de ces morts et d'en tirer les conséquences.

Sources principales : OIM, Projet « Migrants Disparus », rapport annuel 2025 (publié le 21 avril 2026) ; OIM, Rapport « Global Overview of Migration Routes 2025 » ; OIM, communiqué du 27 février 2026 ; Amnesty International, rapport sur l'impact du démantèlement de l'USAID (juin 2025) ; ONU Info, bureau de coordination des affaires humanitaires (OCHA), rapport de financement mi-2025.